

## SYNTHESE REUNIONS PUBLIQUES FUSION

14 et 29 novembre 2018 / Pays de Loiron-Laval Agglomération

### ÉCONOMIE ET EMPLOI

#### Élus intervenants

M. Yannick BORDE / Mme Nicole BOUILLON / Mme Stéphanie HIBON-ARTHUIS

#### Qui sera l'interlocuteur des entreprises et des demandeurs d'emploi ?

L'agence de développement Laval Économie (bureau composé d'élus et de chefs d'entreprise) sera l'interlocuteur pour l'accompagnement à l'immobilier d'entreprises et la gestion des zones d'activités.

Le Service Emploi reste à la Maison de Pays à Loiron-Ruillé comme relais de proximité. Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) renforcera le service dans l'accompagnement aux publics les plus éloignés de l'emploi.

### FISCALITÉ

#### Élus intervenants

M. Jean-Marc BOUHOURS / M. Alain BOISBOUVIER

#### Quels seront les changements pour les ménages ?

Les recettes fiscales perçues par la nouvelle entité ne seront pas beaucoup plus importantes. Pour l'heure, un taux moyen (moyenne des taux des deux territoires actuels) sera mis en place avant le passage à un taux unique, car les deux collectivités ont des fiscalités différentes. En règle générale, les trois taxes pour les ménages (taxe d'habitation, foncier bâti et non bâti) du Pays de Loiron vont un peu baisser (par exemple, baisse de 27 à 37€ pour la taxe du foncier bâti), et le lissage se fera dans le temps. Pour Laval Agglo, elles restent quasiment stables.

La taxe d'ordures ménagères ne bouge pas jusqu'en 2021 pour les ménages.

#### Et pour les entreprises et professionnels ?

Pour les entreprises, la fiscalité va baisser ou se stabiliser pour 10 communes, et augmenter pour les communes de Saint-Pierre-la-Cour, Olivet, Port-Brillet et Beaulieu-sur-Oudon. Le taux sera le même sur Laval Agglo.

La redevance spéciale pour la collecte des déchets non ménagers des entreprises privées sera transférée sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 (les professionnels contribuant à la Redevance Spéciale étaient exonérés de la TEOM).

La taxe de séjour, transférée à la nouvelle entité, sera prélevée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

## **AMÉNAGEMENT, MOBILITÉ, HABITAT**

### **Élus intervenants**

M. Bernard BOURGEAIS / M. Denis MOUCHEL / M. Michel PEIGNER

### **Que deviennent les Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux des deux collectivités, et les Projets d'Aménagement et de Développement Durables ?**

Les PADD et PLUi des deux collectivités devront être approuvés en conseil communautaire du 3<sup>ème</sup> ou 4<sup>ème</sup> trimestre 2019.

### **Une offre de transports supplémentaire sera-t-elle mise en place ?**

Les transports scolaires actuels pris en charge par le Conseil régional restent tels quels jusqu'à la création de nouveaux services sur le territoire, au moins jusqu'à la rentrée 2019.

La taxe transport (pour les entreprises de plus de 11 salariés) ne sera pas effective pour le moment. ***Une enquête sur les besoins des habitants du Pays de Loiron est en cours jusqu'au 16 décembre 2018, accessible sur le site [www.cc-paysdeloiron.fr](http://www.cc-paysdeloiron.fr), dans les mairies et à la Maison de Pays.***

### **Que deviennent les aides à l'habitat pour la rénovation énergétique et les dossiers en cours de demandes de logements sociaux ?**

Les aides à l'habitat, de même que les demandes d'aides au logement social (possible sur les sites internet des deux collectivités) perdurent. Un observatoire de l'habitat sera créé pour améliorer l'habitat et compléter l'offre actuelle (réhabilitation, rénovation thermique, favoriser l'achat de maisons anciennes...), mis en place fin 2019.

Le Plan local de l'habitat (PLH) de Laval Agglo, en cours de rédaction, sera révisé dans un délai de 2 ans afin d'intégrer les communes du Pays de Loiron. La compétence comprend entre autres : l'équilibre social de l'habitat, l'accueil des gens du voyage, l'amélioration du parc immobilier public et privé.

## **ENVIRONNEMENT, DÉCHETS, EAU & ASSAINISSEMENT**

### **Élus intervenants**

M. Bruno MAURIN / M. Louis MICHEL

### **Y'aura-t-il du changement dans les jours de collecte ? Les consignes de tri vont-elles changées ?**

Les systèmes de collecte et de gestion des déchets étant différents sur les deux intercommunalités, des études approfondies seront nécessaires pour les harmoniser. Les jours de collecte et consignes de tri ne changent pas jusqu'en 2020. Les tarifications pour les bourgs et les campagnes seront repensées.

### **Par qui seront gérés l'eau et l'assainissement ?**

De même, la gestion de l'assainissement collectif et de la gestion des eaux pluviales est très différente (station d'épuration, lagunage...) en termes de contrats et de tarifs, notamment à cause de la différence des besoins entre une agglomération et les petites communes.

Aussi, l'assainissement collectif est communal pour les communes du Pays de Loiron et devra être transféré au niveau intercommunal au plus tard le 31 décembre 2020 (une dérogation est donnée sur les échéances). Des études vont être faites pour harmoniser les systèmes, qui ne vont pas être bouleversés pour le moment.

Le Pays de Loiron avait choisi de déléguer cette compétence au syndicat du JAVO, ce que n'avait pas fait Laval Agglo. Cette compétence complémentaire de l'entretien des ouvrages et l'animation et la gestion locale de l'eau doit donc être réfléchi à la nouvelle échelle intercommunale dans sa gestion. La préfecture tolère le maintien du Syndicat du Centre Ouest pour les 14 communes jusqu'en 2024.

La taxe pour la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), qui concerne l'entretien des ouvrages et la gestion de l'eau, sera mise en place sur les deux territoires après une étude pour harmoniser les tarifications et la gestion. Le syndicat du JAVO (Jouanne Agglomération de Laval Vicoin et Ovette) va s'installer pour la partie Mayenne et Vicoin en janvier 2019 pour la nouvelle intercommunalité. Il a pour objectif de préserver et restaurer le bon fonctionnement des milieux et de prévenir et protéger les enjeux humains contre les impacts des inondations.

## **SPORT, CULTURE, TOURISME**

### **Élus intervenants**

M. Jean-Louis DEULOFEU / M. Didier PILLON / M. Christian LEFORT / M. Alain GUINOISEAU

### **Les rendez-vous hors les murs seront-ils élargis au nouveau territoire ? Et les parcours culturels pour les écoles et collèges ?**

En terme de services culturels, une politique territoriale a été choisie jusqu'à 2020. L'harmonisation se fera sur deux ans. Les parcours scolaires et rendez-vous hors les murs continueront. La tarification sera décidée par la nouvelle intercommunalité pour la programmation.

Le souhait est d'étendre une offre culturelle sur l'agglomération, un souhait qui sera réfléchi durant 2 ans, afin de créer une programmation harmonieuse entre les différents pôles culturels du territoire. Les saisons culturelles existantes sur Laval Agglomération sont actuellement gérées par les communes.

### **Comment évolueront les inscriptions pour l'École de Musique, Théâtre et Arts Plastiques ?**

L'inscription sera un peu moins chère pour les familles inscrites à l'École de Musique, Théâtre et Arts Plastiques à partir de septembre 2019. Le Conservatoire de Laval Agglo fonctionnera de manière identique avec des pôles par site : Laval, Saint-Berthevin, Changé, Bonchamp, Argentré et Loiron-Ruillé.

### **Les prêts seront-ils possibles sur Laval Agglo et inversement ? Pourra-t-on s'abonner sur toute la nouvelle agglo ?**

Les catalogues et inscriptions seront uniformisés pour 2020.

### **L'organisation des animations reviendra-t-elle aux bibliothèques communales ?**

Le Réseau des Bibliothèques poursuit son fonctionnement en termes d'organisation des animations de manière autonome.

### **Les subventions aux associations seront-elles maintenues (sport, comité de jumelage, etc.)?**

Les associations anciennement intercommunales sur le Pays de Loiron ne recevront pas de subventions de la nouvelle intercommunalité. Laval Agglo propose le reversement soit géré par la commune chef-lieu du canton, Loiron-Ruillé. La commune serait par la suite remboursée par Laval Agglo.

Les subventions aux sports de haut niveau seront mises en place dès janvier 2019, de même que l'aide à l'évènementiel sportif à rayonnement intercommunal.

## **Qui réalisera l'entretien des sentiers de randonnée ?**

Un recensement des chemins de randonnée aura lieu pour définir par la suite la gestion de leur entretien. Sur Laval Agglo, l'entretien est géré par les communes et les investissements par l'intercommunalité.

## **SERVICES MAINTENUS À LA MAISON DE PAYS : ÉPICERIE SOCIALE, RAM, MSAP**

### **Élu intervenant**

M. Bernard BOURGEOIS

Les services de proximité suivants resteront à la Maison de Pays de Loiron-Ruillé :

- épicerie sociale,
- Relais Assistants Maternels,
- Maison de Services au Public,
- Service Emploi,
- École de Musique, Théâtre et Arts Plastiques,
- Saison Culturelle
- et Réseau des Bibliothèques.

Un engagement a été pris par Laval Agglomération en ce sens avec la signature de la charte de territoire du Pays de Loiron en juin 2018. Ces services ont donc vocation à être préservés, sans changements immédiats en janvier 2019.

## **Qui gèrera l'épicerie sociale et la banque alimentaire ?**

L'épicerie sociale aura toujours un rayonnement sur les 14 communes actuelles et sera gérée par l'association Coup de main.

## **Les actions du Relais Assistants Maternels seront-elles maintenues sur les communes ?**

Le Relais Assistants Maternels continuera son itinérance des animations sur le territoire des 14 communes. Divers RAM existent sur Laval Agglo, gérés par les communes.